

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie contractuelle (non-titulaires)

Les travailleurs en situation de handicap bénéficient de dispositifs spécifiques, destinés d'une part à faciliter leur accès et leur adaptation au marché du travail et d'autre part, à inciter et favoriser l'embauche par les employeurs. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont des personnes reconnues travailleurs handicapés, ainsi que les personnes énumérées à l'article L323-3 du code du travail.

Les recrutements BOE par la **voie contractuelle** sont destinés aux agents **non titulaires**:

Corps		Conditions d'accès
<p>TECH CN</p> <p>ATRF P2</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de niveau 4 ou équivalence prof. Pour TECH - Diplôme de niveau de niveau 3 ou équivalence prof. pour ATRF - Jouir de ses droits civiques - Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions - Remplir les conditions d'aptitudes physiques exigées par la fonction - Être en position régulière au regard du code du service national - posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou faisant partie de l'Espace Economique Européenne de la Suisse, d'Andorre ou de Monaco - Appartenir à l'une des catégories de la liste des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi - Présenter un handicap compatible avec l'emploi postulé
Comment ?	Dossier de candidature	Envoi du dossier de candidature complet directement à l'établissement par courrier postal, avant la date limite d'inscription figurant sur l'avis d'ouverture du recrutement, le cachet de la poste faisant foi
	Commission de recrutement	<p>Composée d'au moins 3 membres, dont 1 extérieur à l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>En 2 étapes</u> : la pré-sélection par examen du dossier et l'audition des candidats retenus d'une durée identique à celle du niveau recrutement (soit 25minutes), débutant toujours par 5 min d'exposé du candidat de son parcours professionnel • <u>Résultats</u> : liste d'aptitude des candidats déclarés aptes, publiée sur le site internet
Nomination		Contrat de travail de droit public d'1 an avant la titularisation